

Bonjour à vous,

Dans le cadre de la consultation montréalaise sur la distribution de publicités ensachées par la compagnie PubliSac, j'aimerais vous donner mon opinion.

Je ne lis jamais ces publicités. Pourtant, je les reçois quand même hebdomadairement. J'ai un autocollant spécifiant que je ne souhaite pas recevoir ce genre de publication, ce qui n'est jamais respecté. Pas rarement. Jamais.

Annuellement, je reçois une quantité phénoménale de ces publicités. Et elles vont directement au recyclage. Je n'en ai pas ouvert une seule depuis plusieurs années.

Tous les jours j'essaie de changer mon mode de vie pour rendre mon empreinte moins polluante. J'ai notamment annulé mon abonnement à mon journal préféré, entre autres mesure.

L'ensachage de ces publicités non souhaitées est une nuisance. Rares sont les personnes qui les retirent avant de les recycler. Quand elles le sont. D'autant plus que ça vient en contradiction avec la réglementation municipale d'interdire les sacs à usage unique dans les épiceries.

C'est pour ces raisons que je demande à la Ville de Montréal de légiférer sur ces pratiques sauvages.

Je demande donc que:

-La distribution des publicités de type PubliSacs soit réservée aux gens qui en expriment le désir.

-Ces publicités ne doivent pas être insérées dans un sac en plastique.

-Des mesures correctives soient mises en place pour décourager les contrevenants. Comme des amendes ou un retrait de permis.

Merci beaucoup de votre attention.

Mathieu Lapointe